

# ASA3<sup>+</sup>

- + d'avantages
- + de sérénité
- + d'économies

3 bonnes raisons  
d'être rassuré

L'ASSURANCE NOUVELLE imagine, conçoit et diffuse des produits d'assurances originaux et performants comme autant de réponses simples à des attentes légitimes.

Forts de cette philosophie nous avons créé ASA3+, concept inédit et innovant qui place votre quiétude et votre sérénité au cœur de toutes nos préoccupations. Avantage Sécurité Assurance, ou ASA est un concept novateur qui sous la forme d'une carte privilège - créée en partenariat avec un des plus grands établissements bancaires mondiaux - donne à ses porteurs 3 avantages exclusifs dans les domaines de l'Assurance Vie, l'Assurance Prévoyance et l'Assurance Dommages.... d'où son nom ASA3+

- + Parce que vous avez droit au plus grand choix de compétences pour l'ensemble de vos contrats
- + Parce que vous exigez d'avoir un rapport de confiance avec un conseiller efficace, réactif et professionnel.
- + Parce que nos valeurs sont celles que vous attendez

Découvrez vite ASA3<sup>+</sup>!

## L'assurance nouvelle

### Contacts

Pour en savoir plus

### L'Assurance Nouvelle

29, rue Jasmin - 75016 Paris

tél.: 01 44 26 28 08

fax: 01 44 26 29 34

[www.lassurancenouvelle.fr](http://www.lassurancenouvelle.fr)



Des partenaires renommés



l'assurance nouvelle

# L'épargne retraite

## 3 contrats pour 3 enveloppes fiscales avantageuses :

+ **Assurance Vie** : Parmi les placements à moyen long terme, c'est l'un des plus avantageux :

- en matière de disponibilité de l'épargne : après 8 ans, les retraits sont généralement exonérés d'impôt,
- en matière de droits de succession : en cas de décès, le capital est transmis sans droits de succession dans la plupart des cas.

La sortie du contrat se fait au choix en capital ou en rentes.

+ **PERP** : Les sommes versées chaque année sur un PERP sont déductibles de votre revenu imposable (net de frais professionnels) à hauteur de 10 % du revenu net d'activité professionnelle de l'année précédente dans une fourchette comprise entre 3218 € et 25747 € pour 2008.

Le PERP se dénoue exclusivement sous forme de rente viagère imposable dans la catégorie des retraites, pensions et rentes viagères.

+ **MADÉLIN** : Réservé aux travailleurs indépendants et aux personnes ayant le statut spécifique de conjoints collaborateurs, la Loi Madelin permet de se constituer un complément de retraite en déduisant du revenu imposable l'ensemble des versements dans une fourchette allant de 3 328 € à 26 620 € pour 2008. Au moment de la retraite, la rente viagère perçue est imposable suivant le régime des pensions et retraites. Elle bénéficie donc du même régime fiscal que les retraites servies par les organismes de retraite obligatoires.

+ Des frais sur versements très faibles, diminués de 50% par rapport au taux initial, voire inexistant.

# La Complémentaire Santé

## 4 niveaux de garanties parmi les plus complets du marché incluant les dépassements d'honoraires

+ Aucun délai de carence pour les prestations.

+ Une garantie viagère (Code la Mutualité).

+ Des prises en charges inhabituelles :

- Médecines Douces (Actes non remboursés par la SS)
- Forfait étendu à l'ostéopathie, l'Étiopathie, la diététique, l'acupuncture, la chiropractie, l'homéopathie, la pédicure
- Dépistage et Prévention (Actes non remboursés par la SS)
- Vaccins anti-grippe
- Médicaments de l'ostéoporose non pris en charge par la SS

+ Une garantie « exonération des cotisations » de 1000€ par an.\* \*\*

+ Une protection juridique médicale à hauteur de 20 000€ maximum.\*

+ Une garantie Rapatriement de corps et Frais funéraires.\*

+ Un rapport garanties / cotisations dans la fourchette basse du marché.

+ Un remboursement annuel de 10% de la cotisation précédente pour tous les assurés dont le montant des prestations ne dépasse pas 65% des cotisations.

\* En option \*\* Selon conditions

# Les dommages

## Assurance Automobile

+ Une gamme de garanties étendues répondant à tous les besoins.

+ Un rapport garanties / cotisations dans la fourchette basse du marché pour des acceptations de risques étendues :

- les 0% de bonus
- les résiliés pour cause d'alcoolémie, impayés...
- les malussés
- assistance en cas de panne, d'erreur de carburant, de crevaison ou de pertes des clés
- garantie perte de revenus\*
- prise en charge des frais de stage de récupération de points\*
- prise en charge des frais pour l'obtention d'un nouveau permis\*
- prise en charge et retour du véhicule à domicile si sinistre\*

## Assurance Habitation

+ Multirisque habitation complète avec valeur à neuf sur le bâtiment et sur le mobilier de moins de 24 mois.

+ Une individuelle enfants scolarisés comprise jusqu'au 25ème anniversaire.

+ Une assistance au domicile.

+ Une assistance juridique.

+ Véranda et dépendances assurées.

+ Resp. Civile assistance maternelle.\*

+ Resp. Civile propriétaire de chevaux de selle.\*

+ Resp. Civile piscine privée.\*

+ Résidence secondaire en deuxième risque.\*

+ Bâtiment en cours de construction.\*

+ Un remboursement annuel de 10% de la cotisation précédente pour tous les assurés n'ayant eu aucun sinistre dans les douze derniers mois.